Folio 4474-2006

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la publication de la loi du 17 mars 2006
modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Chancy (création d'une zone sportive destinée à de l'équitation au lieu-dit « Le Cannelet »)
(9754)

Du 22 mars 2006

LE CONSEIL D'ÉTAT

ARRÊTE

La loi ci-dessus doit être publiée dans la Feuille d'avis officielle.

Le délai de référendum expire le 8 mai 2006.

Communiqué à :
Législation 1 ex.
Sautier 1 ex.
DT 1 ex.

CONSEIL D'ÉTAT RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :